

15/12/2022

Particules PM10



16/12/2022

Particules PM10



pas d'épisode de pollution



information et recommandations

Dépassement du seuil d'information et recommandations  
Particules PM10 (moyenne journalière) :  
50  $\mu\text{m}^3$



alerte sur persistance

Dépassement du seuil d'information et recommandations 2 jours et plus  
Particules PM10 (moyenne journalière) :  
50  $\mu\text{m}^3$  prévu le jour-même et le lendemain



alerte

Dépassement du seuil d'alerte  
Particules PM10 (moyenne journalière) :  
80  $\mu\text{m}^3$



## Explication de l'épisode et évolution

Atmo Hauts-de-France prévoit un épisode de pollution sur persistance du niveau d'information et recommandation aux particules PM10 sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais pour aujourd'hui et demain. Le niveau d'information et recommandation pour les particules PM10 est prévu aujourd'hui pour les départements de la Somme et de l'Aisne. Aucun épisode n'est prévu sur l'Oise. Hier, le niveau d'information et de recommandation a été constaté sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais pour les particules PM10. Aujourd'hui, les concentrations en particules augmentent en particulier sur la zone centrale de la région. Cet épisode s'explique par une hausse des concentrations en particules PM10 liée au chauffage au bois et au trafic ainsi qu'aux conditions météorologiques peu dispersives (vents faibles, températures basses, hauteurs de couche limite basses). Cet épisode a été déclenché le : 15 décembre 2022.

Demain, au vu des conditions météorologiques similaires au 14 décembre pour le Nord et le Pas-de-Calais et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations de particules PM10 devraient rester élevées et le niveau d'information et recommandation devrait être dépassé pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Les concentrations en particules PM10 sur les départements de la Somme et l'Aisne devraient légèrement baisser en lien avec des conditions de dispersion plus favorable. Le niveau d'information et de recommandation ne devrait pas être dépassé pour la Somme et l'Aisne.

## Mesures préfectorales



Les Préfets informent que les mesures recommandées ou obligatoires pour la réduction des émissions de polluants, adaptées selon la situation, sont disponibles auprès des préfetures de département.

L'ensemble des recommandations est disponible sur les sites Internet des préfetures.

## Recommandations comportementales

De façon générale, il est recommandé:



d'utiliser les moyens de transport les moins polluants : vélo, transports en commun,



de réduire la vitesse de circulation.



de réduire les émissions de polluants des acteurs économiques (industrie et



Il est interdit de brûler des déchets verts à l'air libre, et ce, toute l'année.



de bien ventiler la pièce si vous effectuez des travaux d'intérieur (ménage, bricolage).

## Recommandations sanitaires



L'Agence Régionale de Santé rappelle les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique.



### Pour la population à risques:

(nourrissons et jeunes enfants, femmes enceintes, personnes de plus de 65 ans, personnes asthmatiques ou souffrant de pathologies cardiovasculaires ou respiratoires, personnes sensibles lors des pics de pollution)

Pour les particules PM10:

- évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe
- privilégiez les activités modérées

Pour l'Ozone:

- évitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ;
- évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.



### Pour la population générale:

Pour les particules PM10:

- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
- réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).

Pour l'Ozone:

- les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.

Dans tous les cas:

en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé; privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

## Questions / Réponses



### Peut-on sortir avec un nourrisson pendant un épisode de pollution ?

Les sorties à l'extérieur peuvent être maintenues mais de durée limitée, et à l'écart des sources de pollution (axes routiers).



### Peut-on continuer à aérer son logement pendant un épisode de pollution ?

En cas de pic de pollution, il est recommandé poursuivre les pratiques habituelles d'aération et de ventilation : aérer son logement au moins 10 à 15 minutes, une à deux fois par jour.



### Est-il recommandé de porter un masque en épisode de pollution ?

Les masques sont souvent non-certifiés FFP1, notamment pour les cyclistes, donc quasi inefficaces vis à vis de la pollution atmosphérique. Il est plutôt recommandé de circuler calmement, et d'adapter son itinéraire, en s'éloignant des axes à fort trafic.

Les recommandations ou obligations concernant le port du masque en lien avec l'épidémie de COVID sont quant à elles prioritaires et édictées par les autorités compétentes (ARS, Préfecture).



### Est-on également exposé à l'intérieur de son véhicule ?

L'habitacle d'un véhicule ne protège pas de la pollution de l'air présente à l'extérieur, et concentre même les polluants à l'intérieur. Il est recommandé d'aérer régulièrement son véhicule pour réduire la concentration des polluants à l'intérieur. Il est toutefois préférable d'éviter d'aérer son véhicule à proximité de sources de pollution (trafic dense, tunnels), et pendant les moments de la journée où le niveau de pollution est le plus élevé.

## Contacts

### Prévisions



Atmo Hauts-de-France

<https://www.atmo-hdf.fr>

06 76 41 28 61

> S'abonner gratuitement aux alertes

Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données.

Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les prévisions météorologiques.

### Mesures d'urgence



#### Préfectures

Aisne

03 23 21 82 82

Nord

03 20 30 59 59

Oise

03 44 06 12 34

Pas-de-Calais

03 21 21 20 00

Somme

03 22 97 80 80

### Effets sur la santé



Agence Régionale de la Santé

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr>

03 62 72 86 27